



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Installation d'une paire de réacteurs EPR-2 au sein de la centrale du Blayais

Question orale n° 634

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, sur la position du Gouvernement quant à l'installation d'une paire de réacteurs de type EPR-2 au sein de la centrale nucléaire du Blayais, à Braud-et-Saint-Louis, au regard de l'importance socio-économique que représenterait une telle implantation pour les habitants de sa circonscription.

Texte de la réponse

CENTRALE NUCLÉAIRE DU BLAYAIS

Mme la présidente. La parole est à Mme Edwige Diaz, pour exposer sa question, n° 634, relative à la centrale nucléaire du Blayais.

Mme Edwige Diaz. La centrale nucléaire du Blayais, située dans ma circonscription, est candidate pour accueillir une paire de réacteurs du type EPR 2 – réacteur pressurisé européen de deuxième génération. La souveraineté énergétique de notre pays passera par le nucléaire ; le dynamisme économique de nos territoires passera par nos centrales.

Entre autres tergiversations sur ce qui constitue le socle de notre indépendance énergétique – fermeture de Fessenheim, annonce de l'arrêt de douze réacteurs d'ici à 2035, baisse de la part du nucléaire à 50 % de notre mix énergétique –, la fermeture de la centrale du Blayais a été envisagée. Heureusement, le Gouvernement est revenu sur sa décision et le Président de la République a annoncé en 2022 la construction de plusieurs réacteurs de nouvelle génération, dont huit n'ont pas encore été attribués.

Le site du Blayais possède toutes les caractéristiques et tous les atouts requis pour accueillir ces nouveaux réacteurs. Le premier argument est géographique. L'extension de la centrale ne susciterait pas de difficulté foncière, car la zone qui l'entoure est peu densément peuplée. En outre, la proximité avec l'estuaire de la Gironde faciliterait l'utilisation de la ressource en eau, indispensable au fonctionnement des réacteurs.

De plus, une telle installation bénéficierait d'un atout en matière de formation : dans ce territoire, un réseau d'établissements dispensant des cours jusqu'au niveau master 2 est en mesure de former chaque année des centaines de jeunes, ce qui assurerait la présence d'un nombre suffisant de spécialistes et garantirait l'activité de la centrale.

Enfin, la candidature de la centrale du Blayais, située à Braud-et-Saint-Louis, dispose d'un appui populaire significatif, malgré les tentatives de sénateurs et de députés écologistes d'enrayer son développement par voie d'amendements au projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations

existantes, texte adopté en mai 2023.

Ainsi, 1 014 personnes ont signé un manifeste d'appui au projet, et quatre-vingt-douze motions de soutien ont été votées ou publiées par des conseils municipaux, des ONG, des intercommunalités de Gironde et de Charente-Maritime, des associations sportives, le conseil départemental de la Gironde ainsi que la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bordeaux. Surtout, le projet est approuvé par 87 % des riverains. C'est dire le soutien sans concession manifesté par l'ensemble des habitants au développement de la centrale. Plus de 9 000 personnes en bénéficieraient ; leurs moyens d'existence en dépendent.

La centrale du Blayais est le moteur économique d'un territoire qu'il convient de promouvoir. Elle couvre 65 % des besoins énergétiques de la Nouvelle-Aquitaine, ce qui en fait une candidate idéale.

En matière de politique énergétique, nous devons nous redonner les moyens de nos ambitions. Durant la dernière campagne présidentielle, Marine Le Pen a proposé un plan de livraison de vingt EPR et EPR 2 entre 2030 et 2040, afin d'accompagner la réindustrialisation de notre pays tout en redonnant une place prédominante au nucléaire, qui représenterait 75 % à 80 % de notre mix énergétique. Le Blayais pourrait être un excellent point de départ vers cet objectif.

Quelle est la position du Gouvernement quant à l'implantation d'une paire de réacteurs EPR 2 au sein de la centrale du Blayais ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du numérique.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique. Je vous prie d'excuser l'absence de mon collègue Roland Lescure, empêché ce matin.

La stratégie énergétique du Gouvernement, dont le Président de la République a fixé le cap en février 2022 à Belfort, vise à permettre à la France de sortir des énergies fossiles. Elle repose sur quatre piliers : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, le déploiement des énergies renouvelables, la relance d'une politique nucléaire ambitieuse et durable.

S'agissant du nucléaire, il faut d'une part poursuivre le fonctionnement du parc nucléaire existant aussi longtemps que possible, bien évidemment dans le strict respect des exigences de sûreté, d'autre part construire des réacteurs de type EPR 2. À ce stade, vous l'avez dit, le programme d'EDF porte sur la construction de six réacteurs EPR 2, à savoir trois paires de réacteurs respectivement sur les sites de Penly, de Gravelines et du Bugey. Nous étudions la construction de huit réacteurs additionnels et souhaitons pouvoir fournir les conclusions de cette étude dans les toutes prochaines années.

En tout état de cause, l'année 2023 a permis d'adopter la loi relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes. Des sites tels que celui du Blayais ont donc une place toute particulière dans les travaux en cours. Nous espérons pouvoir apporter une réponse très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 634

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie et énergie

Ministère attributaire : Industrie et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#)

Réponse publiée le : 6 mars 2024, page 1471

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 février 2024](#)